

La Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'espace d'architecture romane seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Centre-Val de Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Est
23 avenue de la Libération
45000 Orléans
02 38 24 34 21
centrest@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

ASSOCIATION DIOCÉSAINNE DE BLOIS - PAROISSE DE CHAUMONT SUR LOIRE

Evêché de Blois, 2 rue Porte Clos Haut
41000 Blois

Abbé Paul-Marie Hédon, curé de Chaumont
apmhedon@yahoo.fr



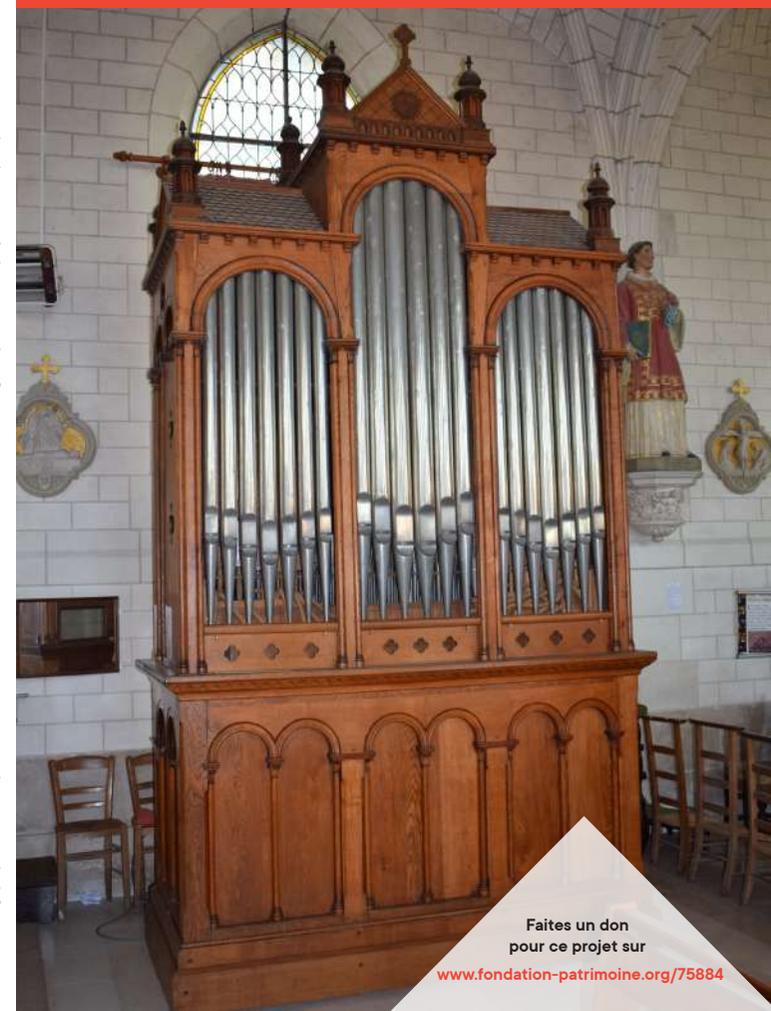
Document imprimé avec le concours de

Crédit Agricole Val de France



Je donne !
Pour la
restauration de

► **l'Orgue de l'église
de Chaumont sur Loire**
par l'Association diocésaine de Blois



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Association diocésaine de Blois - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Faites un don
pour ce projet sur

www.fondation-patrimoine.org/75884

Description du projet

Participez à la restauration de l'orgue de l'église Saint-Nicolas de Chaumont sur Loire et contribuez à la renaissance d'un patrimoine artistique et liturgique

Sauvegarder une pièce du patrimoine chaumontais

Votre soutien est indispensable pour sauvegarder l'orgue de l'église Saint-Nicolas de Chaumont sur Loire, par l'Association diocésaine de Blois. Tout à fait proportionné à la taille de l'édifice par son buffet et sa puissance sonore, cet orgue ajoute une vraie valeur patrimoniale à l'église.

Malheureusement, lors de la réinstallation de l'orgue en 1997, une pièce maîtresse de l'instrument, le **sommier**, ne fut pas restaurée. Cet élément qui distribue l'air provenant de la soufflerie à l'ensemble des tuyaux, demande aujourd'hui une profonde restauration. Des « trous de décharge » ont été pratiqués pour compenser les défauts du sommier, ce qui affecte sa puissance et provoque des manques de justesse. Par ailleurs, des cornements se font entendre spécialement lors des périodes chaudes de l'année.

Grâce à vos dons, l'Association diocésaine de Blois qui en est le propriétaire pourra ainsi remédier à un certain « essoufflement » dû aux fuites du sommier. A plus long terme, c'est la **préservation d'une pièce essentielle du patrimoine chaumontais qui est en jeu.**

Un patrimoine du XIXe et XXe siècles

L'orgue de l'église Saint-Nicolas de Chaumont sur Loire fut probablement **construit au XIXe siècle**. Néanmoins, son buffet et une partie de sa tuyauterie sont un peu plus tardifs, probablement du début du XXe siècle.

Cet orgue provient du Grand Séminaire de Blois et reçut la mission

d'accompagner le chant des séminaristes du diocèse. Cependant, lors d'une vente, **l'instrument fut démonté, stocké en pièces détachées et remis dans une sacristie.**

En 1993, il fut donné à la paroisse de Chaumont et restauré par le facteur d'orgues Hervé Caill pour être **finaleme nt remonté en 1997**. « Eveille-toi, orgue, pour entonner la louange de Dieu reconforter ceux qui sont dans la peine, soutenir la prière des chrétiens ... » Telle est la mission que l'évêque a confiée à l'orgue lors de sa bénédiction.

Les paroissiens soudés autour de leur projet

Projet soutenu par la Fondation du patrimoine, la restauration de l'orgue de l'église de Chaumont sur Loire fait intervenir **un facteur d'orgue de Touraine** qui mettra tout en œuvre pour réhabiliter cet instrument.

Ayant des possibilités sonores bien réelles dans une acoustique nettement favorable, offrant un potentiel artistique et liturgique, l'association souhaite mettre en valeur cet instrument aussi bien dans son aspect culturel que musical. Elle compte par la suite **organiser un concert d'orgue**

Montant des travaux	11 987 €
1er Objectif de collecte	2 000 €
Début des travaux	???

© Association diocésaine de Blois
© J. Girard



Bon de souscription

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'orgue de l'église de Chaumont sur Loire

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/75884

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine Centre-Val de Loire, 23 avenue de la Libération, 45000 Orléans, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Orgue de Chaumont sur Loire

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre